

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN EREA
AYANT UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF EN INTERNAT

Présentation du poste et implantation

L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) est un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap.

Pour les élèves affectés dans ces établissements, l'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. **Elle permet aux élèves de construire leur projet personnalisé.**

L'établissement accueille en internat **de type éducatif** des collégiens et des lycéens qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes associées ou non à des difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite et dont la réponse aux besoins dépasse le seul cadre de la journée scolaire.

La spécificité de l'EREA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants des 1^{er} et 2nd degré ainsi que d'assistants d'éducation. Tous les professeurs au sein de l'établissement sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Missions principales

Les enseignants répondent aux besoins spécifiques des élèves par des méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. Ils concourent ainsi à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap et sont amenés à participer, autant que de besoin, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) initiée par la MDPH (Maison Départementale des personnes Handicapées).

Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, ils organisent leur action à partir des programmes scolaires afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Ils participent à la formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.

Ils suivent également les élèves dans les périodes de stage avec les professeurs de lycée professionnel et peuvent co-intervenir dans les enseignements en fonction du projet d'établissement.

Ils participent aux 2 heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le chef d'établissement.

Ils sont référents pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, aident à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève.

Dans le cadre de l'internat et aussi en classe, ils ont un rôle pédagogique et éducatif.

Dans les temps d'enseignement en classe ou hors temps d'enseignement en classe, ils proposent aux élèves jusqu'au dîner et le mercredi après-midi des apprentissages sous forme d'activités culturelles, sportives et artistiques.

Ils co-animent et co-construisent les apprentissages, les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. Aussi ces enseignants devront être porteurs de projets afin d'inscrire leur pédagogie dans des pratiques différentes de celles dispensées en classe.

Connaissances et compétences attendues

Capacités d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle et /ou handicapés.

Capacités à communiquer avec l'ensemble des acteurs (équipes de direction, équipes pédagogiques et éducatives, partenaires extérieurs).

Aptitude au travail en équipe.

Aptitude à gérer les conflits et expérience souhaitée de gestion de groupes (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).

Connaissance du fonctionnement d'un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou souhaiter s'engager dans la formation dédiée.

Conditions particulières d'exercice

Exercice à temps plein (21h + 2h de coordination et synthèse hebdomadaires). La quotité de travail en classe (en responsabilité ou en co-enseignement) varie selon les projets de 10 à 50% du temps de travail.

Modalités de candidature

Pour toutes informations complémentaires ou candidature, prendre contact avec l'IEN Ecole Inclusive.

Transmettre un cv et une lettre de motivation.